

Vie industrielle : synthèse des événements déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection en mars et avril 2026

3.7.2026 - | EDF

Événements déclarés par la centrale de Dampierre.

Déclaré le 11/03/2026 : Le 2 mars 2026 en fin d'après-midi, des alarmes incendie apparaissent en salle de commande de l'unité de production 3.

L'équipe analyse rapidement la situation et identifie qu'un détecteur s'est mis en mode « avertissement ».

Ce déclenchement a automatiquement provoqué la fermeture de plusieurs clapets de ventilation de sécurité. Ces clapets ont pour rôle de protéger la salle de commande en cas de pollution radioactive en empêchant l'air extérieur d'entrer.

Un agent se rend sur place pour vérifier la situation. Il ne constate aucun problème particulier, à part ces clapets fermés comme prévu.

Peu après, un agent signale qu'il est à l'origine du déclenchement : il a utilisé une cigarette électronique dans une salle, ce qui a activé le détecteur. Une fois la cause identifiée, les clapets sont remis en position normale. L'événement est alors clôturé quelques minutes plus tard.

Cet écart de niveau 0 sous l'échelle INES, sans impact réel sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

Déclaré le 04/03/2026 : Le 24 décembre 2025, lors d'un contrôle semestriel, une anomalie est détectée sur un équipement qui alimente l'éclairage de sécurité de la salle de commande de l'unité de production 4.

Les mesures montrent un problème électrique appelé « défaut d'isolement ». Même si cette anomalie est bien enregistrée dans le système informatique, elle ne fait pas l'objet d'un traitement complet comme prévu :

- Aucune analyse approfondie n'est réalisée,
- Et aucune action officielle n'est lancée pour corriger le problème.

Pour éviter d'endommager la batterie liée à cet équipement, les intervenants prennent une mesure de précaution en modifiant provisoirement son fonctionnement. Cependant, cette modification n'est pas formellement tracée.

Le 1er mars 2026, lors d'un essai de vérification, l'équipe constate que l'éclairage de sécurité de la salle de commande ne peut pas être testé correctement.

Après analyse, les spécialistes confirment que cela est dû à la modification non conforme réalisée précédemment sur l'équipement.

Cet écart de niveau 0 sous l'échelle INES, sans impact réel sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

Déclaré le 11/03/2026 : Le 11 février 2026, l'unité de production 1 redémarre après un arrêt de maintenance lié à un groupe électrogène de secours.

Pendant cette phase, des paramètres essentiels comme la pression et la température sont surveillés en continu afin de rester dans les limites de sécurité définies.

Le 3 mars 2026, une équipe signale un dépassement d'une limite liée à la différence de pression entre deux parties du circuit. Cette anomalie est détectée lors de l'analyse des enregistrements techniques.

Après étude de la situation, il est confirmé que les limites globales de sécurité pression-température n'ont pas été dépassées. En revanche, l'analyse montre que les marges de sécurité prises lors de la montée en conditions de fonctionnement ont été jugées insuffisantes.

Cet écart de niveau 0 sous l'échelle INES, sans impact réel sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

Déclaré le 12/03/2026 : Le 12 mars 2026, l'unité de production 2 est à l'arrêt pour maintenance. Dans la nuit, une opération est réalisée pour tester le bon fonctionnement de clapets coupe-feux présents dans plusieurs zones du site. Ces clapets servent à limiter la propagation de fumées ou de pollution en cas d'incident.

L'intervention est correctement préparée et les premières étapes se déroulent sans problème.

Lors de la suite du test, un agent sur le terrain se trompe d'équipement : il pense intervenir sur un clapet de l'unité de production 2, mais agit en réalité sur un équipement appartenant à l'unité de production 1.

À 2h28, plusieurs alarmes se déclenchent en salle de commande de l'unité de production 1. Les équipes s'interrogent rapidement et font le lien avec les essais en cours sur l'unité de production 2. Après vérification, l'agent reconnaît son erreur.

Les clapets concernés sont alors remis dans leur position normale, ce qui permet de rétablir la situation et de lever les alarmes dans le respect des procédures de sûreté.

Cet écart de niveau 0 sous l'échelle INES, sans impact réel sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

Déclaré le 20/03/2026 : Le 16 mars 2026, l'unité de production 4 fonctionne normalement.

Dans la nuit, une opération est lancée pour transférer de l'eau entre deux compartiments d'une piscine utilisée pour le combustible nucléaire.

Cependant, une étape importante n'a pas été réalisée avant le transfert : une séparation (appelée batardeau) entre deux zones n'a pas été fermée. Cela provoque une baisse du niveau d'eau dans la piscine où sont entreposés les combustibles usés.

Un agent sur le terrain détecte rapidement cette baisse, en moins de 5 minutes. L'opération est immédiatement arrêtée en stoppant la pompe de transfert.

Le niveau d'eau le plus bas atteint reste au-dessus du seuil minimal de sécurité fixé par les règles d'exploitation. Par précaution, de l'eau est ensuite rajoutée dans la piscine afin de remonter le

niveau et retrouver une marge de sécurité confortable.

Cet écart de niveau 0 sous l'échelle INES, sans impact réel sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

Déclaré le 14 avril 2026 : Un essai de contrôle périodique concernant le système de traitement des gaz était initialement prévu début mars, puis reprogrammé à mi-avril à la demande des équipes techniques.

Le 10 avril 2026, cet essai ne peut finalement pas être réalisé car l'unité de production 2 est à l'arrêt.

En effet, cet essai nécessite qu'un équipement spécifique (un dégazeur) soit en fonctionnement, ce qui n'est possible que lorsque l'installation est dans un certain état de fonctionnement. Or, le retour de l'unité de production dans cet état n'était prévu qu'après la date limite fixée pour réaliser cet essai.

Par conséquent, l'essai n'a pas pu être effectué dans les délais prévus. Cet écart de niveau 0 sous l'échelle INES, sans impact réel sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

Déclaré le 17 avril 2026 : Le 25 mars 2026, un moteur diesel de secours de l'unité de production 2 est remis en service après une maintenance importante et des essais de fonctionnement. À l'issue de ces tests, il est considéré comme opérationnel.

Le 2 avril 2026, un nouvel essai complet est réalisé pour vérifier son bon fonctionnement. Lors de cet essai, une température mesurée dans le système est légèrement au-dessus de la valeur attendue. Cependant, cette anomalie n'est pas détectée ni signalée à ce moment-là.

Le 14 avril 2026, lors d'une analyse plus approfondie des résultats, les équipes identifient cette anomalie. Par précaution, un événement de sûreté est alors déclaré. Après expertise, les spécialistes confirment que le moteur diesel reste capable d'assurer sa fonction de secours. L'événement est donc annulé.

Enfin, le 17 avril 2026, un nouvel essai est réalisé. Il permet de vérifier que tous les paramètres, y compris la température concernée, sont désormais conformes.

Cet écart de niveau 0 sous l'échelle INES, sans impact réel sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

Déclaré le 29 avril 2026 : Le 23 avril 2026 au matin, l'unité de production n°2 est à l'arrêt. Une équipe prépare un essai technique afin de vérifier le comportement du débit d'eau du circuit primaire lorsque des pompes importantes sont arrêtées.

L'essai débute en fin de matinée et les données sont enregistrées pour analyse. En début d'après-midi, lors de l'étude des résultats, les équipes constatent que la courbe obtenue ne correspond pas à ce qui est attendu.

Après vérification, elles identifient l'origine du problème : les données ont bien été mesurées très rapidement (toutes les 0,1 seconde), mais l'appareil qui les enregistre n'était pas correctement configuré et n'a conservé qu'une donnée par seconde. Résultat : les informations ne sont pas assez précises pour être utilisées.

L'essai est donc considéré comme inexploitable et doit être refait. Un nouvel essai est réalisé dans la

nuit du 25 avril 2026, dans le respect des prescriptions afin d'obtenir des résultats fiables.

Cet écart de niveau 0 sous l'échelle INES, sans impact réel sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

Déclaré le 30 avril 2026 : Le 23 avril 2026, une équipe technique intervient pour nettoyer un filtre situé dans la partie nucléaire de l'installation.

Avant toute intervention, un Régime de Travail Radiologique (RTR) est défini. Le RTR est un document de préparation essentiel en radioprotection : il précise les conditions de travail dans la zone (niveau de radioactivité, risques, protections à utiliser, durée d'exposition autorisée, etc.).

Il sert notamment à paramétrer le dosimètre individuel (l'appareil que porte chaque intervenant), en fixant des seuils d'alarme adaptés à l'intervention. Ainsi, si la dose reçue ou le débit de dose devient trop élevé, une alarme se déclenche immédiatement.

Avant de commencer, les intervenants s'équipent conformément à ce RTR. Sur place, le niveau de radiation mesuré dans le local est inférieur à la valeur prévue, ce qui permet de débiter l'intervention.

Lors du démontage du filtre, l'opération devient plus difficile que prévu à cause de problèmes mécaniques. L'intervenant doit rester plus longtemps sur place et se rapprocher davantage du matériel.

Une fois retiré, le filtre présente, au contact, un niveau de radioactivité plus élevé. L'intervenant prend alors des précautions supplémentaires en gardant ses distances et il place le filtre dans un sac pour le transporter vers un autre local afin de le nettoyer.

Au début du nettoyage, son dosimètre déclenche une alarme : cela signifie que les seuils de son dosimètre deviennent trop importants par rapport aux seuils définis dans le RTR. L'intervenant arrête immédiatement son activité, met le matériel en sécurité et applique les consignes prévues.

L'intervenant précise ne pas avoir perçu d'alerte liée au niveau instantané de radiation avant celle liée à la dose perçue, compte tenu de l'environnement bruyant auquel il était exposé.

Cet événement significatif radioprotection, sans impact réel sur la santé du salarié ni sur la sûreté des installations, a été déclaré par la centrale à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/vie-industrielle-synthese-des-evenements-declares-a-l-autorite-de-surete-nucleaire-et-de-radioprotection-en-mars-et-avril-2026>